

Nous joindre :

Beauce Refuse Les compteurs intelligents

Internet : www.beaucerefuse.com
Courriel : jacquesdoyon@hotmail.com



Internet :
levisrefuselescompteurs.wordpress.com
Courriel : levis.refuse@gmail.com

Stoneham Refuse / Boischatel Refuse

Courriel : luc.forbeaux@ccapcable.com

Québec Refuse

Internet : quebecrefuse.wordpress.com
Courriel : dominiquebrillon@videotron.ca

Refusons les compteurs

Internet :
refusonslescompteurs.wordpress.com
Courriel : refusonscompteurs@gmail.com

Hydro-Québec Option de retrait

Frais pour l'installation d'un compteur non communicant (Itron C1S ou C1SN) :
15 \$: jusqu'à 30 jours après la date d'envoi indiquée dans l'avis du remplacement du compteur transmis par Hydro-Québec
85 \$: passé le délai de 30 jours
Frais de relève pour le compteur non communicant : 5 \$ par mois.

Contacts Hydro-Québec pour option de retrait

Téléphone : 1.800.569.2577
Télécopieur : 1.800.448.6170
Adresse postale :
C.P. 11003 succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4T3
Web : www.hydroquebec.com
Plaintes, facturation et service :
1.888.385.7252

Plaintes Régie de l'énergie

M^{me} Diane Jean, Présidente
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
greffe@regie-energie.qc.ca

Les compteurs intelligents Une menace sous-estimée



- 10 enjeux reliés aux compteurs intelligents
- Ce qu'Hydro-Québec ne dit pas
- Que faire?

Une collaboration de :

Beauce Refuse / Boischatel Refuse



Québec Refuse / Stoneham Refuse
et
Refusons les compteurs

Compteurs intelligents (CI) / Enjeux et problématiques :

1. **Loi sur le développement durable** : Hydro-Québec n'obéit pas à plusieurs principes de la Loi, tels : santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement des citoyens, accès au savoir, prévention, principe de précaution, pollueur payeur (électrosmog), etc.
2. **Droit de retrait inéquitable** : le droit de refus des CI ne s'applique pas pour tout le monde. Il est carrément inopérant pour les résidents d'édifices à logements multiples.
3. **Impacts sur la santé** : près de 6000 projets de recherche attestent que l'émission des ondes électromagnétiques a des effets sur la santé et sur l'environnement. On leur attribue une incidence sur certaines formes de cancers et plusieurs autres maladies graves (Rapports bioInitiative 2007 et 2012). Des problèmes graves d'électrohypersensibilité (EHS) se développent à court ou long terme, et les dommages sont irréversibles et cumulatifs. Cette maladie est reconnue officiellement par L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Commission canadienne des droits de la personne.
4. **Certifications, exactitude des mesures et surfacturation** : les CI n'ont reçu aucune homologation d'organismes réellement indépendants (CSA, ULC, DAS). Mesures Canada a mandaté Hydro-Québec pour faire elle-même l'évaluation et la certification de chacun de ses appareils. Leur mode de fonctionnement peut-il être à l'origine d'une surfacturation ou bien peut-on les calibrer pour créer une surfacturation?
5. **Mesures préventives avant l'installation** : le processus d'installation est-il fiable? Exemple : pas de coupure de courant faite au préalable (risques d'arcs électriques)
6. **Droit de refus d'une technologie** : nous devrions avoir le droit de refuser qu'une technologie entre dans nos maisons, si nous jugeons qu'elle représente un risque pour notre santé, notre bien-être et notre sécurité. D'autant que des alternatives existent.
7. **Risques d'incendie** : quoi qu'en dise Hydro-Québec, les risques d'incendie sont réels, autant sur le CI modèle Focus de Landis+Gyr que pour les autres modèles sur le marché.
8. **Surveillance différenciée de la consommation** : le CI est un outil de surveillance et de contrôle de la consommation de l'électricité pouvant permettre de tarifier différemment en fonction des périodes de consommation. Quelle sorte de pouvoirs cet équipement donne-t'il à Hydro-Québec sur sa clientèle captive en cas de différends?
9. **Respect de la vie privée** : les données recueillies peuvent fournir des renseignements personnels (horaires et nature des activités dans l'intimité). Comment Hydro-Québec peut justifier son droit à détenir de tels renseignements? Est-il possible que ces renseignements soient vendus par Hydro-Québec à des partenaires sans notre consentement?
10. **Sécurité informatique** : quels sont les risques de piratage? À quelles normes de sécurité informatique ces appareils et la manipulation des données répondent-ils? (Voir la section « Les enjeux » sur le site levisrefuselescompteurs.wordpress.com)

« Les niveaux moyens de densité des radiofréquences ambiants ont été multipliés mille milliards (1 000 000 000 000) de fois dans les zones urbaines au cours des cent dernières années, et la majorité de cette hausse s'est produite au cours des 20 dernières années. »

Alasdair Philipps, Expert britannique mondial et fondateur de Powerwatch.orguk

Ce qu'Hydro-Québec ne dit pas

- Hydro-Québec (HQ) se base sur le Code 6 de Sécurité établi par Santé Canada pour justifier que ses compteurs sont inoffensifs. **Cette norme**, parmi les moins sévères au monde, **est désuète et ne protège pas** suffisamment les consommateurs.
- HQ omet d'expliquer la technologie des ondes pulsées émises par les CI. Omnidirectionnelles, intermittentes, très puissantes (effet de coups de fouet) et à longue portée (3 km), **ces ondes ne sont pas comparables aux autres ondes non pulsées**, à courte portée et constantes émises par les autres appareils disponibles sur le marché.
- HQ omet de mentionner que **l'exposition aux ondes est cumulative** et que celles émises par les CI s'ajoutent à toutes les autres issues des autres équipements émetteurs (Cellulaires, Wi-Fi, etc.).
- HQ garde sous silence tous les renseignements concernant **les variations possibles de facturation et tous les aspects touchant votre sécurité**.

Que faire?

La prudence devrait guider notre décision en adoptant le principe de « précaution », soit en **refusant** le compteur intelligent et en **retirant** les compteurs Itron C1SR communicants installés dans certains foyers depuis 2004. Depuis 2012, plusieurs milliers de clients **ont refusé les deux options imposées par Hydro-Québec, et ont pris le risque** de barricader leur compteur électromécanique (à roulette), laissant le globe de verre libre pour la relève. À ce jour, aucuns frais n'ont été facturés à ces clients-là. L'autre solution serait de faire installer le compteur non communicant Itron C1S ou C1SN. Si vous subissez des pressions ou des manœuvres d'intimidation de la part du personnel mandaté par Hydro-Québec, n'hésitez pas à porter plainte à Hydro-Québec ET à la Régie de l'énergie. Vous êtes invités à transmettre une copie de vos plaintes à Lévis Refuse (courriel au verso).

Pour refuser les CI, contacter Hydro-Québec aux coordonnées indiquées au verso de ce dépliant.